

Compte-rendu de l'entretien de Monsieur Petitpierre  
avec Monsieur Michel Debré  
le 23 juillet 1960

Monsieur Max Petitpierre constate qu'heureusement il n'y a pas actuellement de problèmes importants entre la Suisse et la France hormis celui que pose le marché commun sur le plan des relations économiques européennes.

M. Michel Debré enchaîne en déclarant que la politique du gouvernement français est déterminée par deux principes fondamentaux, que les gaullistes ont toujours soutenus:

1. La nécessité de faire l'unité de l'Europe;
2. Cette unité ne doit cependant pas se traduire par une supranationalité.

Le gouvernement français désire que ces deux principes trouvent leur application au sein du marché commun. Celui-ci doit donc créer une union politique étroite entre ses membres, mais chacun d'entre eux doit conserver sa personnalité au sein de l'union.

M. Petitpierre constate que sur ce point les vues du Conseil fédéral sont très proches de celles du gouvernement français.

Pour la France - poursuit M. Debré - le marché commun présente en outre du point de vue économique un double intérêt:

- a) Il est susceptible de développer les investissements de capitaux en France; Depuis la réforme financière la situation s'est beaucoup améliorée; il est cependant nécessaire que les investissements s'accroissent, et le marché commun peut y contribuer.
- b) Le marché commun est susceptible d'ouvrir des débouchés aux produits agricoles français. La production agricole en France augmente beaucoup et augmentera encore avec les réformes apportées à l'agriculture; les produits agricoles commencent à être exportés et devront l'être toujours davantage; le marché commun doit faciliter l'écoulement de ces produits, particulièrement en Allemagne.

En ce qui concerne les perspectives d'une entente entre marché commun et association de libre échange, celles-ci dépendront de la réussite ou de l'insuccès du marché commun dans le domaine politique. Si la tentative réussit, il y'aura probablement des possibilités d'entente : le tarif extérieur



commun ne doit être qu'une étape vers une plus grande liberté, une étape toutefois indispensable car l'économie française n'aurait pas supporté de passer d'un coup d'un régime très protectionniste à un régime complètement libéral. Si la tentative ne réussit pas, il est à craindre que le marché commun ne glisse vers la supranationalité et il y aurait alors peu de chance qu'une entente intervienne.

M. Debré aborde le sujet de l'adhésion du GPRA aux conventions de Genève. Dans un nouveau communiqué le GPRA précise bien ses intentions. Il est clair qu'il cherche, par son adhésion aux conventions de Genève, à accéder à la qualité de puissance internationale. Actuellement il ne cherche pas la reconnaissance d'Etats comme la Suisse (son communiqué le prouve), mais il veut, avec en quelque sorte la caution morale du gouvernement suisse, gérant des conventions de Genève, être considéré comme un Etat apte à adhérer à une convention internationale. Si ses instruments d'adhésion sont acceptés sans autre, le fait sera certainement exploité à son maximum, non seulement par le GPRA, mais par certains Etats arabes et certains Etats communistes. M. Debré demande donc instamment au gouvernement suisse de dire clairement que la démarche du GPRA ne peut être assimilée à une adhésion en bonne et due forme; elle ne peut être considérée que comme un engagement pris en vertu de l'article 3 des conventions de Genève. Le gouvernement français attache à cette demande une très grande importance.

Monsieur Max Petitpierre, après avoir expliqué la pratique suivie par le gouvernement suisse en la matière, promet de réexaminer la question avec les services du Département Politique à son retour à Berne, lundi matin.

\* \* \*